

marches-securises.fr

PUBLICATION

**ÉTABLISSEMENT**

Ville de Draguignan (83)
28 Rue Georges Cisson
83300 Draguignan

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX

Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Ville de Draguignan (83), Monsieur le Maire, 28 Rue Georges Cisson, 83300 Draguignan, FRANCE. Tel : +33 494602094. Fax : +33 494673387. E-mail : mp@ville-draguignan.fr.

Adresse(s) internet

Adresse générale du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice : <http://www.ville-draguignan.fr>
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur

Services généraux des administrations publiques.

Description du marché

Objet du marché

Aménagement du parking Brossolette à Draguignan

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

45233142, 45316110

Lieu d'exécution

Draguignan 83300 draguignan
Code NUTS : FRL05

Caractéristiques principales

Aménagement du parking Brossolette

Type de marché

Travaux : Exécution

Type de procédure

Procédure adaptée

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)

Travaux d'aménagement du parking Brossolette
Marché divisé en deux lots et fractionné en 1 tranche ferme 1 tranche optionnelle.
Durée des travaux : 10 semaines maximum

Des variantes seront prises en considération : Non**L'avis implique un marché public.****Division en lots : Oui**

Il convient de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots .

Conditions de délai

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Mercredi 19 mai 2021 - 12:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 90 (à compter de la date limite de réception des offres).

Conditions relatives au marché

Cautionnement et garanties exigés :

Une retenue de garantie de 5,00 % du montant initial du marché (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constituée. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements.

Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire, constituée en totalité au plus tard à la date à laquelle le titulaire remet la demande de paiement correspondant au premier acompte du marché.

Dans l'hypothèse où la garantie ou la caution ne serait pas constituée ou complétée, dans ce délai, la fraction de la retenue de garantie correspondant à l'acompte est prélevée. Le titulaire garde la possibilité, pendant toute la durée du marché, de substituer une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire à la retenue de garantie.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Autofinancement - b.p. 2021- section investissement
Application de prix unitaires. Délai global de paiement par mandat administratif de 30 jours.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Groupeement solidaire ou groupeement conjoint avec mandataire solidaire. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter, pour le marché ou un de ses lots, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membres d'un ou plusieurs groupements. Un même opérateur économique peut faire partie de plusieurs groupements concurrents à condition de ne pas être plus d'une fois mandataire pour un même marché.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (si ces documents ne sont pas déjà demandés dans le cadre du formulaire DC2, ci-après).
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail) si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre (documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).

- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

1: LOT 1 - PRIX 70%

2: LOT 1 - VALEUR TECHNIQUE 30%

3: LOT 2 - PRIX 60%

4: LOT 2 - VALEUR TECHNIQUE 40%

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice

21.038 et 21.039

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Remise, dans les conditions prévues au règlement de la consultation à l'adresse suivante : via le site internet www.marches-securises.fr

Renseignements complémentaires :

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement.

Il peut être obtenu :

- par voie électronique : www.marches-securises.fr

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier les offres remises par tout moyen permettant d'assurer une traçabilité écrite de la négociation (les négociations pourront notamment se dérouler exclusivement par email) et se réserve le droit dans le cas où elle ne recevrait aucune offre à l'issue du délai de remise des offres de consulter directement des fournisseurs. Toutefois le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve aussi le droit de ne pas négocier.

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de toulon 5 rue jean racine, BP 40510 83041 Toulon cedex 9 FRANCE. Tél. +33 494427930. E-mail : greffe.ta-toulon@juradm.fr. Fax +33 494427989. URL : <http://www.ta-toulon.juradm.fr>.

Organe chargé des procédures de médiation

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges et des différends en matière de marchés publics Bd Paul Peytral 13282 Marseille cedex 20 FRANCE. Tél. +33 491156374. Fax +33 491156190.

Introduction des recours

pr le comité consultatif, le délai est de 2 mois à cpter de la date de notif de la décision de rejet étant précisé que la saisine suspend les délais de recours contentieux jusqu'à la décision prise par le PA après avis du comité référé-suspension (art. L. 521-1 CJA) : pdt tte la procédure et jusqu'à la conclusion du contrat quand la décision litigieuse fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir et sous condition d'urgence.

recours pour excès de pouvoir (art. R.421-1 et s. CJA) : dans les 2 mois de la notif ou de la publication de la décision attaquée (délais supp de distance: art. R.421-7 CJA). Possibilité de faire précéder ce recours d'un recours administratif auprès du PA dans les mêmes délais, qui proroge d'autant le délai du recours pour excès de pouvoir.

recours de pleine juridiction : dans les 2 mois à cpter de l'accomplissement des mesures de pub appropriées au moyen d'un avis mentionnant la conclusion du marché et les modalités de sa consultation. Le recours de pleine juridiction peut être accompagné d'une demande, fondée sur l'article L. 521-1 CJA, tendant à la suspension de l'exécution du marché.

recours indemnitaire : dans les 2 mois à cpter d'une décision expresse de rejet de la demande préalable (art. R.421-1 et suivants CJA) ou sans condition de délai dans le cas d'une décision implicite de rejet née du silence gardé par le pouvoir adjudicateur pendant plus de 2 mois à cpter de la demande préalable, et sous réserve des dispositions de la loi n°68-1250 du 31/12/68 relative à la prescription des créances sur l'état, les départements, les communes et les établissements publics.

déféré préfectoral sur demande (art. L. 2131-8 du CGCT) : dans les 2 mois à cpter de la date à laquelle l'acte contesté est devenu exécutoire.

Recours juris. de pleine juridiction dans les deux mois à cpter de la publication de la conclusion du contrat.

Le TA peut être saisi par l'application "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

Marie de Draguignan Hôtel de Ville 2ème étage rue Georges Cisson , à l'attention de Commande Publique , 83300 Draguignan, FRANCE. Tél. +33 494602094. E-mail : mp@ville-draguignan.fr. Fax +33 494673387. URL : <http://www.marches-securises.fr>.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :

MARCHES SECURISES , , FRANCE. URL : <https://www.marches-securises.fr>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

MARCHES SECURISES , , FRANCE. URL : <https://www.marches-securises.fr>.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

MARCHES SECURISES , , FRANCE. URL : <https://www.marches-securises.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

MARCHES SECURISES , , FRANCE. URL : <http://www.marches-securises.fr>.

Informations sur les lots

LOT N° 1 : 21.038

Description succincte :

Lot 1: Voirie / Réseaux Divers

Terrassement: 324 m3, réseaux pluvial PVC200 et 400: 54ml, réseaux secs: 180ml, BBSGO/10:150T, mise en place de bordures: 220ml, mur aggro bancher: 36m2, Dalle béton: 42m2

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

45233142

Informations complémentaires sur les lots :

Le marché fait l'objet d'un fractionnement en tranches comme suit: 1 tranche ferme 1 tranche optionnelle

Durée d'exécution maxi :8 semaines pour la tranche ferme et 2 semaines pour la tranche optionnelle

LOT N° 2 : 21.039

Description succincte :

Lot 2: Eclairage public

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

45316110

Informations complémentaires sur les lots :

Le marché fait l'objet d'un fractionnement en tranches comme suit: 1 tranche ferme 1 tranche optionnelle

Durée d'exécution maxi :3 semaines pour la tranche ferme

Date d'envoi du présent avis

23 avril 2021